



Demande d'indemnisation pour préjudices physique et moral.

Par **djmfb**, le **23/03/2015** à **18:26**

Bonjour,

voici le récit de notre expérience :

mon épouse et moi-même avons participé à une balade à cheval de 2 h le lundi 30 septembre 2013 à 14 h organisée par le Club Hippique Vilvert (78) via Groupon. Cette sortie s'est matérialisée par un rapide briefing par l'accompagnateur sur le déroulement de cette balade (1 accompagnateur pour 6 personnes) et par l'équipement qui nous a été attribué (bombe, tapis, selle, bride, mors, étrier).

Tout d'abord, nous avons tous brossé notre cheval (qui nous a été attribué par l'accompagnateur, Ninja pour celui de mon épouse) pendant environ 15 minutes. Ensuite, nous avons chevauché notre cheval dans le manège pour nous familiariser avec notre cheval pendant environ 15 minutes (aucune question particulière sur le fait que l'on maîtrisait ou pas l'équitation).

Après, nous avons chacun suivi à notre rythme l'accompagnateur qui ouvrait la balade. Aucun d'entre-nous n'était relié à l'accompagnateur, chacun d'entre-nous était donc libre d'aller et de venir comme bon lui semblait ou au bon vouloir du cheval pour celui ou celle qui y était soumis.

Nous nous suivions donc avec en tête l'accompagnateur, nous sommes sortis du centre équestre, nous avons longé la voie ferrée puis nous sommes entrés dans un sous-bois. C'est dans ce sous-bois que Ninja s'est une première fois cabré. Par peur, mon épouse a crié, le

cheval s'est vite calmé. Plusieurs dizaines de minutes plus tard, après un second cabre, mon épouse n'était toujours pas rassurée.

Nous sommes sortis du sous-bois pour revenir au centre équestre après environ 90 minutes de balade. Vers 16 h 30, en longeant la voie ferrée, qui était à notre gauche, pour revenir au centre équestre, un train est arrivé dans notre dos et Ninja, placé en dernière position et le moniteur toujours en tête du groupe (environ 50 m les séparait), ayant pris peur, s'est alors cabré, mon épouse tenait les rennes et n'est donc pas dans un premier temps tombée, mais car elle criait, je me suis donc retourné puisque je me trouvais devant elle, et son cheval s'est mis à galopé dans notre direction.

C'est alors qu'elle est tombée du côté droit du cheval alors que Ninja était en train de galoper. Elle est lourdement tombée sur son épaule droite entre le cheval et le barbelé qui séparait le chemin où l'on se baladait et le centre équestre (une chance dans ce malheur qu'elle soit tombée sur de la terre pour amortir le choc). Elle s'est alors tout de suite mise à crier en tenant immédiatement son bras droit avec sa main gauche. Je suis alors descendu de cheval, en le tenant, je suis allé vers mon épouse qui était assise sur le sol en se tordant de douleur.

L'accompagnateur n'est en aucun cas venu vers elle pour savoir où elle avait mal. Il n'a pas non plus appelé les secours. Il a "seulement" alerté le centre équestre qu'une personne avait chuté en citant le nom du cheval. Une personne de notre groupe est alors restée avec mon épouse.

Nous avons décidé de rentrer au centre équestre, à cheval, je tenais les rennes du cheval de la personne qui est restée avec mon épouse, l'accompagnateur ceux de celui de mon épouse. Entre-temps, une autre personne de notre groupe est elle-aussi tombée de cheval en revenant au centre équestre. Elle se tenait également le bas du dos. Nous sommes arrivés au centre équestre, j'ai alors laissé mon cheval et celui que je tenais à l'accompagnateur, j'ai pris ma voiture avec à mes côtés l'accompagnateur pour aller chercher mon épouse. Je suis arrivé vers elle, nauséuse, blanche (maux de tête, elle voyait des papillons), j'ai remercié la personne qui est resté avec elle, et nous sommes repartis vers 17 h en voiture à notre domicile à Sartrouville (1 h 30 pour 30 km) et nous sommes directement allés à l'hôpital des Courses de Maisons-Laffitte pour qu'elle se fasse soigner.

Je suis alors reparti reprendre mon fils (7 mois et demi à l'époque des faits) chez l'assistante maternelle et nous sommes repartis à l'hôpital chercher mon épouse. Elle en est ressortie avec un bras droit en écharpe avec une fracture de l'humérus droit, un arrêt de travail de 2 mois puis consolidation au mois de décembre 2013.

J'ai reçu un courrier de l'assurance du centre équestre qui reconnaît la responsabilité du centre équestre. Il ne reste plus qu'à leur faire un courrier en estimant et en leur réclamant une indemnisation pour le préjudice physique et moral (plus baisse de salaire subie par mon épouse compte tenu du remboursement de la C.P.A.M. + 3 jours de carence) qu'a subi mon épouse puisqu'elle souffre encore par moment d'une part physiquement, et d'autre part moralement puisqu'elle est aussi depuis décomposée et terrifiée lorsqu'elle monte un peu en hauteur (environ 3 m).

Votre service peut-il nous aider dans cette démarche ?

Merci d'avance.

Par **moisse**, le **23/03/2015** à **19:48**

Bonsoir,

[citation]Votre service peut-il nous aider dans cette démarche [/citation]

Ce n'est pas un service, mais un forum de discussion animé par des bénévoles juristes professionnels ou suffisamment aguerris dans un domaine particulier.

Ici les conseils se borneront à vous indiquer que le centre équestre s'est montré particulièrement incompétent dans l'encadrement des promeneurs.

Puisque leur assureur est disposé à prendre en charge les dommages, vous devriez confier vos intérêts à votre propre assureur (protection juridique) voire celui de votre carte bancaire si vous avez payé avec ce moyen.

Si vous n'êtes pas assuré, vous devrez contacter directement un avocat spécialiste de l'indemnisation des victimes directement ou via une association du même nom.

Par **djmfb**, le **24/03/2015** à **21:33**

Merci pour votre réponse. Vers quelle association pouvez-vous m'orienter ?

Par **docteur Vincent**, le **26/04/2015** à **19:31**

Je propose un mandataire de victimes ECCE qui est spécialiste dans le dommage corporel. Et dans le même temps vous pourrez bénéficier des conseils d'un médecin de recours, remboursé lui par les assurances